



Règlement du challenge "Saint-Astier Triathlon" 2017

1 - Objet

Ce challenge est réservé aux licencié(e)s du club "Saint-Astier triathlon". Il a pour but d'encourager la participation des athlètes aux épreuves régionales et de favoriser l'émulation sportive, afin de susciter une progression annuelle des résultats tant individuels que collectifs.

2 - Organisation

Le challenge comprend deux classements distincts en fonction de la nature des épreuves sélectionnées par le bureau et validées par les entraîneurs. D'une part un classement sera établi sur les courses hors stade pour le "challenge Trail" et d'autre part un classement sera établi sur les duathlons, triathlons et éventuellement Bike and Run retenus pour le "challenge Tri".

3 - Participation

Pour figurer dans l'un (ou les) classement(s) du challenge, il faut :

- Etre licencié au club et à jour de cotisation
- Etre classé sous le nom du club
- Porter la tenue du club
- Accumuler des points en participant aux courses retenues et franchir la ligne d'arrivée
- Participer à une épreuve au moins et cinq au maximum (ou retenir les cinq meilleurs résultats) parmi les sept courses proposées au calendrier pour le classement du challenge.

4 - Catégories et classements

Pour le challenge Trail comme pour le challenge Tri, quatre catégories seront établies afin que chacun puisse d'impliquer quel que soit son âge et son sexe, avec quatre titres distincts :

- Senior H et Senior F (incluant les juniors donc de 18 à 39 ans pendant l'année 2017)
- Master H et Master F (à partir de 40 ans pendant l'année 2017)

5 - Gestion administrative

Le bureau désignera un collège de juges composé d'un membre du bureau et d'un arbitre volontaire qui ne participeront pas au challenge. Ce collège assurera le pointage officiel après chaque compétition et vérifiera l'ensemble des résultats à la fin de la saison.

6 - Récompenses

Les titres seront décernés pour chacune des catégories lors de l'assemblée générale 2017. Le bureau décidera ultérieurement des récompenses accordées aux vainqueurs (bons d'achats sportifs ou autre).

7 - Attribution des points

La répartition des points se fera, pour les deux challenges et dans chaque catégorie, selon le barème suivant :

1 ER	35 POINTS
2 EME	30 POINTS
3 EME	26 POINTS
4 EME	23 POINTS
5 EME	21 POINTS
6 EME	20 POINTS
7 EME	19 POINTS
8 EME	18 POINTS
9 EME	17 POINTS
10 EME	16 POINTS
11 EME	15 POINTS
12 EME	14 POINTS
13 EME	13 POINTS
14 EME	12 POINTS
15 EME	11 POINTS
16 EME	10 POINTS
17 EME	9 POINTS
18 EME	8 POINTS
19 EME	7 POINTS
20 EME	6 POINTS
21 EME	5 POINTS
22 EME	4 POINTS
23 EME	3 POINTS
24 EME	2 POINTS
25 EME	1 POINTS

Pour les épreuves en équipe ou en relais, chaque membre de l'équipe recevra le nombre de points équivalent à la place obtenue dans la compétition. Si plus de 25 concurrents d'une même catégorie sont classés ils marqueront tous un point. En cas d'abandon aucun point ne sera attribué. Le nombre de victoires départagera les athlètes en cas d'égalité. Si celle-ci subsiste, le nombre de deuxièmes places permettra de départager les coureurs et ainsi de suite jusqu'à les départager. En dernier lieu si l'égalité subsiste la meilleure place obtenue lors de la dernière course sera prise en compte.

8 - Choix des épreuves en cas de courses multiples proposées par l'organisation

Certaines courses hors stade et certains triathlons proposent plusieurs parcours et distances. Chaque concurrent décidera de son inscription en fonction de son niveau personnel et de son classement provisoire. Par exemple, même s'il a la capacité à s'aligner sur distance L à Sireuil, M à Bergerac et Mimizan, un concurrent(e) pourra faire un choix tactique d'inscription sur distance S, équipe ou relais en fonction de la place espérée et des résultats possibles des autres membres du club.

Le challenge n'interdit nullement la participation à plusieurs épreuves à Mimizan, mais chaque concurrent ou équipe devra alors indiquer au préalable laquelle sera retenue pour marquer des points.

9 - Calendrier des épreuves figurant au challenge 2017

1. Challenge Trail :

- 10 kms Canal – 04/12/2016
- Nocturne de Puyferrat – 07/01/2107
- Trail de Chantérac – 12/02/2016
- Course nature de Cornille – 26/03/2017
- Semi Eden de Périgueux – 02/04/2017
- Foulées des cagouilles d'Escoire – 28/05/2017
- Trail Aquaterra – 15/07/2017 (sortie club)

2. Challenge Tri :

- Duathlon Périgueux – 05/03/2017
- Duathlon La Rochebaucourt – 25/03/2017 ou 18/03/2017
- Triathlon du Pont à Sireuil (Charentes) – 27/05/2017
- Triathlon Mimizan – 03 et 04/06/2017 (sortie club)
- Triathlon Cadarsac – 02/07/2017
- Triathlon Bergerac – 23/07/2017
- Triathlon Coutras – 01/10/2017

Adopté le 13 janvier 2017 par le Conseil d'administration.